



COMITE TECHNIQUE DES DDI DU 27 FEVRIER 2014

AUCUNE ANNONCE À MOYEN TERME, C'EST L'INERTIE TOTALE !

Le Comité Technique du 27 février 2014, présidé par Serge LASVIGNES, Secrétaire Général du Gouvernement (SGG), a consacré ses travaux à l'examen du Bilan social 2012 et de la synthèse nationale des enquêtes flash sur la formation des agents affectés dans les DDI.

La délégation de l'UNSA était composée de Philippe COSTA et Patrick DURBANT.

En préliminaire, l'UNSA a fait la déclaration ci-après :

"Malgré le démenti du Premier Ministre qui met un terme à la rumeur sur le gel des avancements des fonctionnaires, ce dont nous nous félicitons, de nouvelles rumeurs circulent actuellement sur la réduction des effectifs. Rumeurs qui reviendraient sur la promesse du Chef de l'Etat de maintenir les effectifs de l'Etat sur la durée de la mandature.

Tout d'abord, pour l'UNSA, ces déclarations intempestives, parfois contradictoires, doivent cesser. Elles désorientent les communautés de travail des DDI .

Ces déclarations sont d'autant plus agaçantes que les arguments développés sur la réduction des effectifs contredisent les attentes sur le rôle de l'Etat. Ainsi, par exemple, le rapport annuel 2013 de la Cour des Comptes épingle le MAAF sur l'insuffisance des contrôles alimentaires et sanitaires, en particulier ceux de la remise directe.

Cela inquiète et interroge tous les agents des DDI qui portent depuis des mois à bout de bras les missions de Service Public et la politique de l'Etat.

Après cinq années de RGPP ayant affaibli très sérieusement les services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental, croyez-bien, M. le Secrétaire Général, que la MAP est de plus en plus assimilée à la sœur jumelle de la RGPP. Sentiment que partagent les directeurs et tous les agents que nous rencontrons lors de nos visites sur le terrain.

Notre inquiétude est en effet alimentée par les choix du Gouvernement pour parvenir à la réduction sans précédent des effectifs et des moyens.

A titre d'exemple et, contrairement aux engagements pris par le gouvernement, les personnels des DDCCS de la région Ile de France ont pris connaissance des baisses drastiques

d'effectifs programmées à la DRJCS et dans les DDCCS pour 2014 et 2015, soit 35,5 postes en 2014 et 101,2 postes en 2015, dont 84,4 postes destinés à être redéployés dans certaines directions départementales d'autres régions. Ces baisses, ciblées essentiellement sur les catégories B et C, verront les effectifs de ces services diminuer de près de 30 % en deux ans. C'est inacceptable !

Ainsi, vous comprendrez aisément pourquoi les personnels n'ont jamais été aussi mal dans les communautés de travail. Et pour s'en convaincre, il faudrait prendre, comme indicateurs, les arrêts de travail et l'augmentation des RPS.

Les Ministères concernés par les DDI sont aujourd'hui à l'os et ne peuvent plus de façon sérieuse supporter des baisses d'effectif qui justifieraient de nouvelles pertes de missions.

Enfin, dans le cadre du dossier ADS/ATESAT, nous vous demandons, également, que les engagements pris lors du Comité de Suivi soient la seule ligne de conduite des directeurs des DDT qui, hélas, pour certains aujourd'hui, taillent et rognent sur les effectifs sans concertation avec les organisations syndicales. Ils s'exonèrent du dialogue social au niveau local qui était exigé par le Gouvernement et les différents Ministères concernés.

C'est pourquoi, nous vous demandons des réponses claires à nos préoccupations afin de pouvoir, de façon pérenne, informer les agents des DDI sur leur avenir."

Serge LASVIGNES : En réponse aux déclarations des organisations syndicales, il relève trois catégories de sujets. Des sujets politiques, transversaux et sectoriels.

Pour les sujets politiques, le SGG n'a pas à entrer dans le débat sur les vertus du pacte de responsabilité et encore moins celles des économies budgétaires annoncées par le Chef de l'Etat.

Isabelle SAURAT, Directrice Générale des Affaires Financières. Pour les sujets transversaux, la question centrale est celle de savoir si la réduction des effectifs touche davantage les effectifs des DDI que ceux des Directions Régionales ou administrations centrales depuis la décision du CIMAP de rétablir l'équilibre entre les niveaux régional et départemental.

CT DES DDI DU 27 FEVRIER 2014

27 février 2014

DDT/M
DDPP
DDCSPP
DDCS
AUCUNE ANNONCE A MOYEN TERME, C'EST L'INERTIE TOTALE

Thomas CAMPEAUX, Directeur adjoint de la DGAFP : Une négociation est en cours entre les Fédérations de fonctionnaires et la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique sur le suivi des carrières et des rémunérations. Il s'agit d'un vaste chantier complexe qui mérite d'être conduit sur plusieurs années. Quant à la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE), elle est en cours d'examen.

UNSA : Ne veut plus entendre ce discours. Il faut fixer des priorités car il y a urgence. Si la DGAFP ne répond pas aux attentes des personnels en termes de carrière et de rémunération, nous courrons tous à la catastrophe. Les personnels sont fatigués d'entendre ce genre de discours. L'UNSA a clairement rappelé ses priorités. Il faut, dans un premier temps, mettre en place des plans de requalification notamment pour la catégorie C afin qu'elle puisse intégrer la catégorie B. C'est la moindre des choses.

Au risque de nous répéter, l'UNSA demande que la DGAFP arrête de tourner en rond, qu'elle prenne conscience que le gel du point d'indice, la baisse des avancements et des promotions, contribuent à un climat délétère dans les services. En clair, que la DGAFP et les ministères se mettent au travail ensemble et tracent très vite des perspectives professionnelles pour l'ensemble des personnels.

Quant à la baisse des effectifs, que l'on arrête de se cacher derrière son petit doigt, ce sont les DDI qui ont subi de plein fouet cette cure d'amaigrissement. Au cours de nos entretiens avec certains directeurs, ils nous confirment que ce sont bien les DDI qui sont touchés par ces mesures. Enfin, il faudrait s'interroger pour savoir ce que l'on attend du niveau régional et du niveau départemental.

Serge LASVIGNES : rejoint la dernière remarque de l'UNSA sur l'organisation des services de l'Etat dans les territoires. Nous sommes au stade de la discussion, des décisions seront prises dans les prochains mois.

EXAMEN DU BILAN SOCIAL 2012

David COSTE, Sous directeur du pilotage des DDI : Ce bilan social se base sur des enquêtes nationales qui retracent l'ensemble des données relatives au périmètre des DDI. Ce document sera bien entendu enrichi au fur et à mesure. Il s'agit en effet de mener un travail approfondi sur la GPEEC par région avec la DGAFP, les plates-formes régionales des ressources humaines et les préfets de région.

UNSA : nous avons quelques remarques à formuler :

1^{ère} remarque : le vieillissement des personnels. Il continue de s'aggraver. Il est urgent de l'affiner par région afin de mettre en place des politiques adaptées, car le taux de vieillissement varie d'une région à l'autre et d'un service à l'autre.

2^{ème} remarque : la répartition hommes/femmes. Parlons en ! Nous observons que les femmes constituent une nette majorité des agents de catégorie C. Et nous revenons à la question des carrières. La DGAFP et les ministères doivent mettre en œuvre et appliquer dans son intégralité le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en portant une attention toute particulière à cette catégorie d'agents aux revenus très modestes au regard des responsabilités qui lui sont confiées.

3^{ème} remarque : le temps partiel. Le document indique que le volume du nombre de recours au temps partiel est en recul. En réalité, la baisse du pouvoir d'achat des agents se compense partiellement par un moindre recours au temps partiel.

EXAMEN DE LA SYNTHÈSE NATIONALE DES ENQUÊTES FLASH SUR LA FORMATION

David COSTE : tient à souligner que les politiques de formation ne doivent pas remettre en cause l'équilibre entre les formations transverses, dispensées par les Plates-formes régionales des ressources humaines et les formations métiers qui relèvent des ministères. Cette enquête a été conduite par les plates-formes régionales des ressources humaines (PFRH). Elles ont bénéficié d'une large autonomie dans le choix des questions et du traitement de l'information.

UNSA : nous avons également plusieurs remarques à formuler

1^{ère} remarque : Absence totale d'indicateurs. Comment peut-on raisonnablement attendre un retour qualitatif des réponses si nous n'avons pas de réponses précises aux questions posées.

2^{ème} remarque : le management des directeurs. Il est indiqué que 15 directeurs et adjoints ont testé une formation "management des relations et du dialogue social". Nous aurions souhaité connaître le retour de cette évaluation qui devrait comporter deux volets : le pilotage et l'organisation des services d'une part, le volet humain dans lequel figurent la concertation, la médiation, la motivation et la pratique du dialogue social d'autre part.

3^{ème} remarque : l'éloignement et le coût pour les agents appelés à suivre des stages de formation. Indiquer que

CT DES DDI DU 27 FEVRIER 2014

AUCUNE ANNONCE A MOYEN TERME, C'EST L'INERTIE TOTALE



certaines formations (formation de la chaîne alimentaire et sanitaire ou forestière) peuvent pénaliser les agents parce qu'elles sont éloignées et représentent une charge financière importante pour les agents, montre l'ignorance de certaines PFRH.

C'est méconnaître totalement l'existence de l'institut de Formation du Ministère chargé de l'Agriculture situé à Corbas pour les techniciens vétérinaires et Nancy pour les techniciens forestiers. Pour former un technicien forestier, il faut une forêt à proximité et nous n'imaginons pas un seul instant former un technicien forestier dans la Beauce et pour former un technicien vétérinaire, il faut un abattoir. Dans ces domaines d'activité, ce sont des formations très pointues sur le plan technique.

David COSTE: s'agissant de la formation des directeurs à la prise de poste, ces stages sont un lieu d'échange avec d'autres directeurs. Ils veulent partager leur expérience. Il faudra par ailleurs mettre en place des formations de médiation.

EXAMEN DU DOSSIER "SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL"

David COSTE : est prévu en avril un CT des DDI spécifique hygiène, sécurité et conditions de travail dont le premier ordre du jour sera la mise en œuvre de l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.

UNSA : si notre demande de création d'un CHSCT des DDI n'a pas été suivie, nous sommes satisfaits des réponses qu'a apporté le SGG au courrier de Guy BARBIER, Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique, sur les problématiques

d'hygiène, sécurité et conditions de travail dans les DDI, à savoir :

- La tenue au moins annuelle d'un CT des DDI spécifique hygiène sécurité et conditions de travail.
- La présence réelle des représentants du SGG lors de la tenue des CHSCT ministériels.
- Celle des experts des Ministères au CT des DDI ciblé hygiène sécurité conditions de travail.

EXAMEN DU NOMBRE DE SIÈGES AU COMITÉ TECHNIQUE DE CHAQUE DDI POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2014

Ce point est l'aboutissement de réunions et concertations antérieures.

David COSTE : la solution retenue est la suivante :

- de 0 à 100 agents : 4 titulaires 4 suppléants (sigle)
- de 101 à 150 : 5 titulaires 5 suppléants
- de 151 à 200 : 6 titulaires 6 suppléants
- de 201 à 250 : 7 titulaires 7 suppléants
- de 251 à 300 : 8 titulaires 8 suppléants
- de 310 à 400 : 9 titulaires 9 suppléants
- Plus de 400 agents : 10 titulaires 10 suppléants

L'UNSA a profité de ce point relatif aux élections professionnelles pour demander des éclaircissements sur la situation de la DDPP de Paris, qui à nos yeux, doit être considérée comme les autres DDI pour la prochaine élection (à l'instar de 2010).

Une réponse devrait être apportée prochainement.

Commentaires de l'UNSA

Beaucoup d'énergie pour rappeler nos priorités. Cela finit par laisser face à l'inertie et à la mauvaise volonté de certains de nos interlocuteurs institutionnels. Ils "cogitent" beaucoup, rédigent de nombreux rapports, mais les personnels sont toujours en attente d'un cap précis sur leur environnement professionnel, leur avenir et leurs conditions de travail en particulier. La lassitude et l'agacement ne gagnent pas que les organisations syndicales, elles s'installent aussi dans les services.